

À REMETTRE AVANT LE 31 JANVIER 2012 À L'ÉTABLISSEMENT SOLLICITÉ ET À COMPLÉTER CHAQUE ANNÉE.

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT

Code INSEE commune de domicile de l'élève

3 8

Code Établissement

Code classe

Établissement de secteur?

OUI NON

Si non, dérogation:

CAS PARTICULIER

Déménagement en cours d'année

Date de déménagement

le 2 0

Inscription en cours d'année

Date de début de scolarité

le 2 0

Dossier complet reçu

le 2 0

Cachet de l'établissement

Cadre 1 IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

(Écrire en lettres capitales d'imprimerie)

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____ (obligatoire) Sexe: M. F.

Adresse : _____

Commune : _____

Représentant légal de l'élève Nom : _____

Prénom : _____ Tél. : _____ (obligatoire)

Adresse : _____

Code postal : _____

Joindre obligatoirement un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF, Télécoms) et une photocopie d'une pièce d'identité.

E-mail* : _____ Portable* : _____ (*facultatif)

Cadre 2 ÉTABLISSEMENT SOLLICITÉ

Établissement : _____

Classe : _____

Interne

Externe ou demi-pensionnaire

Cadre 3 BOURSE D'APPROCHE/BOURSE DE TRANSPORT

Élève titulaire d'une carte de transport: Bourse d'approche

N° de la carte de transport scolaire : _____ / _____

Distance domicile - point de montée (aller simple) : _____ km

Pas de transports existants: Bourse de transport

Distance domicile - établissement scolaire (aller simple) : _____ km

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal et un plan cartographique localisant l'emplacement du domicile et précisant la distance (en km) parcourue.

Cadre 4

ATTESTATION OBLIGATOIRE

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements donnés et déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires au verso.

- Toute fausse déclaration entraînera un rejet de la demande, un retrait du droit de transport.
- Conformément à l'article 27 de la loi 78-17 du 06/01/78, les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé permettant d'instruire les dossiers et d'accorder le droit au transport et les bourses.
- Un droit d'accès et de rectification vous est possible auprès du Service des Transports.

Demande déposée le _____
Signature du représentant légal de l'élève.

! À REMETTRE AVANT LE 31 JANVIER 2012 À L'ÉTABLISSEMENT SOLLICITÉ
ET À COMPLÉTER CHAQUE ANNÉE.

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT

Code INSEE commune
de domicile de l'élève

3 8

Code Établissement

Code classe

Établissement
de secteur ?

OUI NON

Si non, dérogation :

.....
.....
.....

CAS PARTICULIER

Déménagement
en cours d'année

Date de déménagement

le 2 0

Inscription
en cours d'année

Date de début de scolarité

le 2 0

Dossier complet reçu

le 2 0

Cachet de l'établissement

Cadre 1 IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

(Écrire en lettres capitales d'imprimerie)

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____ (obligatoire) Sexe: M. F.

Adresse : _____

Commune : _____

Représentant légal de l'élève Nom : _____

Prénom : _____ Tél. : _____ (obligatoire)

Adresse : _____

Code postal : _____

**Joindre obligatoirement un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF, Télécoms)
et une photocopie d'une pièce d'identité.**

E-mail* : _____ Portable* : _____ (*facultatif)

Cadre 2 ÉTABLISSEMENT SOLLICITÉ

Établissement : _____

Classe : _____

Interne Externe ou demi-pensionnaire

Cadre 3 BOURSE D'APPROCHE/BOURSE DE TRANSPORT

Élève titulaire d'une carte de transport: Bourse d'approche

N° de la carte de transport scolaire : _____ / _____

Distance domicile - point de montée (aller simple) : _____ km

Pas de transports existants: Bourse de transport

Distance domicile - établissement scolaire (aller simple) : _____ km

**Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal et un plan cartographique
localisant l'emplacement du domicile et précisant la distance (en km) parcourue.**

Cadre 4

ATTESTATION OBLIGATOIRE

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements
donnés et déclare avoir pris connaissance des dispositions
réglementaires au verso.

- Toute fausse déclaration entraînera un rejet de la demande, un retrait du droit de transport.
- Conformément à l'article 27 de la loi 78-17 du 06/01/78, les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé permettant d'instruire les dossiers et d'accorder le droit au transport et les bourses.
- Un droit d'accès et de rectification vous est possible auprès du Service des Transports.

Demande déposée le _____
Signature du représentant
légal de l'élève.

**À REMETTRE AVANT LE 31 JANVIER 2012 À L'ÉTABLISSEMENT SOLLICITÉ
ET À COMPLÉTER CHAQUE ANNÉE.**

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT

Code INSEE commune
de domicile de l'élève

3 8

Code Établissement

Code classe

Établissement
de secteur ?

OUI NON

Si non, dérogation :

CAS PARTICULIER

Déménagement
en cours d'année

Date de déménagement

le 2 0

Inscription
en cours d'année

Date de début de scolarité

le 2 0

Dossier complet reçu

le 2 0

Cachet de l'établissement

Cadre 1 IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

(Écrire en lettres capitales d'imprimerie)

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____ (obligatoire) Sexe: M. F.

Adresse : _____

Commune : _____

Représentant légal de l'élève Nom : _____

Prénom : _____ Tél. : _____ (obligatoire)

Adresse : _____

Code postal : _____

E-mail* : _____ Portable* : _____ (*facultatif)

**Joindre obligatoirement un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF, Télécoms)
et une photocopie d'une pièce d'identité.**

Cadre 2 ÉTABLISSEMENT SOLLICITÉ

Établissement : _____

Classe : _____

Interne Externe ou demi-pensionnaire

Cadre 3 BOURSE D'APPROCHE/BOURSE DE TRANSPORT

Élève titulaire d'une carte de transport : Bourse d'approche

N° de la carte de transport scolaire : _____ / _____

Distance domicile - point de montée (aller simple) : _____ km

Pas de transports existants : Bourse de transport

Distance domicile - établissement scolaire (aller simple) : _____ km

**Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal et un plan cartographique
localisant l'emplacement du domicile et précisant la distance (en km) parcourue.**

Cadre 4

ATTESTATION OBLIGATOIRE

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements
donnés et déclare avoir pris connaissance des dispositions
réglementaires au verso.

- Toute fausse déclaration entraînera un rejet de la demande, un retrait du droit de transport.
- Conformément à l'article 27 de la loi 78-17 du 06/01/78, les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé permettant d'instruire les dossiers et d'accorder le droit au transport et les bourses.
- Un droit d'accès et de rectification vous est possible auprès du Service des Transports.

Demande déposée le _____
Signature du représentant
légal de l'élève.

RECUEIL D'INFORMATIONS

En vertu de la loi « Informatique et Libertés », du 6 janvier 1978, les données à caractère nominatif recueillies auprès des utilisateurs par l'intermédiaire d'un formulaire sont destinées aux « Transports du Grésivaudan » et ne sauraient être transmises à des tiers pour un usage à des fins commerciales.

DROIT D'ACCÈS

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de toute donnée personnelle (art. 34) portée à la connaissance du service Transports du Grésivaudan lors de l'utilisation du service. Ce droit pourra être exercé par courrier simple à l'attention de: Service Transports du Grésivaudan, 115, rue Louis Néel, 38920 Crolles

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE D'APPROCHE OU DE LA BOURSE DE TRANSPORT

CONDITIONS GÉNÉRALES

- > L'élève majeur ou le représentant légal de l'élève mineur est domicilié dans le Grésivaudan (seul le domicile légal est pris en compte).
- > L'élève est scolarisé en classe du premier ou du second degré dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat avec les ministères en charge de l'Éducation Nationale, de la Défense ou de l'Agriculture.
- > Le domicile est situé à une distance d'au moins 3km de l'établissement scolaire par le chemin le plus court.
- > L'élève est âgé d'au moins 5 ans au 31 décembre 2011.
- > L'élève est sous statut scolaire et ne perçoit aucune rémunération dans le cadre de sa formation.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- > **L'écolier**: scolarisation dans l'école publique de secteur ou dans l'école privée la plus proche du domicile.
- > **Le collégien**: scolarisation dans le collège public de secteur ou dans le collège privé de secteur transport.

Seule une dérogation de l'Inspection académique ou de la Direction diocésaine peut ouvrir le droit au transport hors secteur pour le collégien.

BOURSE D'APPROCHE

- > L'élève doit pouvoir être titulaire d'une carte de transport scolaire de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan pour l'année 2011/2012.
- > L'élève doit être domicilié à une distance minimale de 3 km (5 km pour les élèves internes), par le chemin le plus court, du point de montée le plus proche desservi pour rejoindre son établissement scolaire.

BOURSE DE TRANSPORT

- > Il n'existe pas de transport public permettant à l'élève de rejoindre ou de quitter son établissement scolaire aux horaires officiels d'entrée et de sortie.
- > L'élève doit être domicilié à une distance minimale de 3 km (10 km pour les élèves internes), par le chemin le plus court, de son établissement scolaire.

ATTENTION: les spécificités de l'emploi du temps d'un élève ne peuvent générer l'attribution d'une bourse s'il existe un transport adapté aux horaires officiels d'entrée et de sortie de l'établissement.

LA DEMANDE DE BOURSE

La demande de bourse de transport comporte 3 feuillets

- > 1^{er} feuillet: à transmettre aux Transports du Grésivaudan par l'établissement.
- > 2^e feuillet: à conserver par l'établissement scolaire.
- > **3^e feuillet: à conserver impérativement par l'élève.** Il sert de preuve du dépôt de la demande et pourra être exigé en cas de litige.

TOUTE DEMANDE INCOMPLÈTE OU COMPORTANT DES INEXACTITUDES OU DÉCLARATIONS MANIFESTEMENT ERRONÉES SERA REJETÉE.

TOUTE DEMANDE DÉPOSÉE APRÈS LE 31 JANVIER 2012 SANS MOTIF VALABLE (DÉMÉNAGEMENT OU ORIENTATION SCOLAIRE POSTÉRIEURE À CETTE DATE) SERA REFUSÉE.

LES DEMANDES DE BOURSE SONT À RENOUELER CHAQUE ANNÉE.

PIÈCES À AGRAFER OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- > **Un justificatif de domicile** de l'élève majeur ou du représentant légal de l'élève mineur: quittance de loyer, EDF, Télécoms.
- > **Un relevé d'identité bancaire (R.I.B.).** En cas de changement des coordonnées bancaires en cours d'année scolaire, il faut transmettre avant la fin du mois de juin 2012 un nouveau R.I.B. en précisant au dos l'identité de l'élève et son établissement scolaire.
- > **Un plan indiquant l'emplacement du domicile de l'élève et la distance (en km) parcourue.**

Si nécessaire:

- > L'exemplaire de la dérogation de secteur obtenue par l'Inspection académique ou par la Direction diocésaine.
- > L'acte juridique confirmant la garde alternée.
- > Un document de l'établissement confirmant la date d'entrée ou de changement d'établissement.

VERSEMENT DE LA BOURSE D'APPROCHE ET DE TRANSPORT

- > La bourse est attribuée sur la base d'un aller-retour par jour scolaire.
- > Lorsque plusieurs enfants d'une même famille sont acheminés à partir d'un même point de montée et à destination d'un même établissement ou d'établissements voisins, une seule bourse est accordée par famille.
- > Le virement intervient directement sur le compte du bénéficiaire en fin d'année scolaire.
- > Si une bourse est accordée suite à une fausse déclaration ou par erreur, la communauté de communes du Pays du Grésivaudan se réserve le droit de faire procéder à son recouvrement auprès du bénéficiaire.